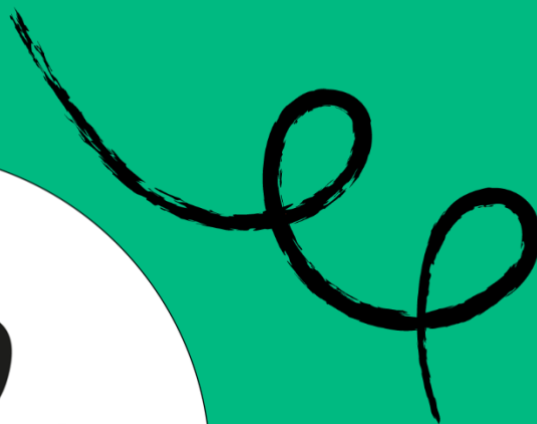


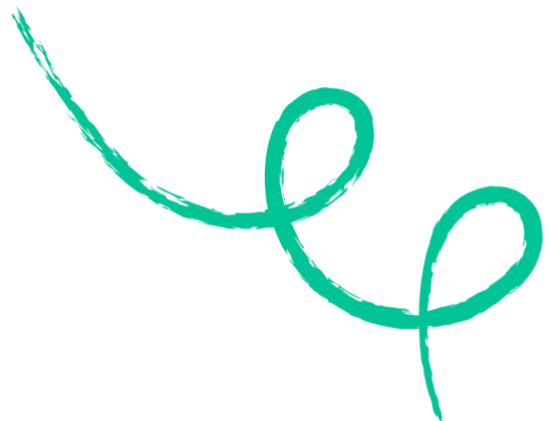
STAGIAIRE FORMATION CONTINUE

LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP





1. **Mot d'accueil**
2. **Protocoles d'adaptation**
3. **Des ressources et partenaires**
4. **Accessibilité du lieu de formation**



I. Mot de Bienvenue !



Bienvenue à chacun et chacune d'entre vous !

UTOPISTES - Cité Internationale des Arts du Cirque s'inscrit dans un engagement sincère pour l'égalité des droits et des chances afin de permettre à toute personne souhaitant se former, d'accéder à ses formations et de développer son potentiel.

Toute personne en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant peut être accompagnée tout au long de sa formation.

Nous nous engageons ainsi, pour tout.e futur.e stagiaire présentant une situation de handicap à :

- être à votre écoute
- prendre en compte vos interrogations et besoins ;
- étudier des aménagements spécifiques pour votre accompagnement tout au long de sa formation ;
- faire le lien entre les différents services en interne et les acteurs externes ;
- adapter la pédagogie et nos supports de formation selon la nature de votre handicap.

Pour se faire, les référents handicap sont les interlocuteurs privilégiés.

Nous avons à cœur de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont nous disposons pour votre accueil et accompagnement.

Vous retrouverez dans ce livret des informations sur l'accessibilité de nos formations et notre dispositif d'accompagnement.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

Bonne formation à tou.te.s !



L'OMS définit ainsi le handicap : « Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

La loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette définition en y ajoutant la notion d'altération de la vie sociale. Mental, moteur, sensoriel ou psychique, le handicap a de multiples visages, et ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel.

LA LOI FRANÇAISE DE RÉFÉRENCE Loi n°2005-102 - article 114 définit la notion de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES GRANDES TYPOLOGIES

- **Handicap mental**

Appelé aussi déficience intellectuelle, il correspond selon l'OMS à « une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence) ». Il affecte la capacité à se mouvoir, s'exprimer et interagir dans un cadre social.

- **Handicap moteur**

Il regroupe énormément de pathologies qui touchent les membres, affectant totalement ou partiellement la motricité, la capacité à accomplir certains gestes et la pratique de certaines activités (sportives, manuelles...).

- **Handicap sensoriel**

Il englobe le handicap visuel et le handicap auditif.

- **Handicap visuel :**

Il correspond à une perte partielle ou totale de l'audition.

- **Handicap auditif :** comprend selon le degré de déficience visuelle : la cécité, la malvoyance, l'amblyopie, l'altération du champ visuel, des couleurs...

- **Handicap psychique**

Le handicap psychique implique une impossibilité à utiliser ses capacités intellectuelles alors que celles-ci sont tout à fait en état de fonctionner. Une psychose, la schizophrénie, la bipolarité, les troubles de la personnalité, les TOC, l'hypocondrie peuvent expliquer son apparition.

Ce handicap entraîne des troubles mentaux, affectifs et émotionnels.

- **Maladies invalidantes**

Ce sont les maladies respiratoires, auto-immunes, digestives ou infectieuses qui selon leur évolution peuvent avoir un impact plus ou moins important sur l'organisme mais aussi sur les activités du quotidien, les conditions de travail.... Parmi les plus courantes, on compte les allergies, l'épilepsie, le diabète, la sclérose en plaque, le cancer

- **Polyhandicap**

Le polyhandicap associe différents types de handicaps moteurs ou mentaux, avec une forte perte d'autonomie, des difficultés relationnelles et d'expression. Des troubles chroniques l'accompagnent.

Toutes typologies confondues, seuls 20% des handicaps sont visibles et peuvent s'appréhender facilement. Pour les 80% restants, ils ne peuvent être identifiés que si la personne concernée e.

2. Protocole d'Accueil



Qui sont nos référents handicap et quels sont leur rôle ?

Nos référents handicap au sein de UTOPISTES - Cité Internationale des Arts du Cirque. ont suivi une formation pour pouvoir vous accueillir au mieux dans votre formation.

Les référents handicap sont les interlocuteurs privilégiés des stagiaires en situation de handicap. Ils vérifient et veillent à la mise en œuvre des conditions d'accessibilité (bâtiment, numérique, poste de travail, mise en œuvre adaptée de la formation, etc.) et ils entretiennent le réseau des partenaires extérieur.e.s.

Leur rôle est d'envisager avec vous et en lien avec la responsable du pôle Formation et pratique, les équipes pédagogiques et les acteur.rice.s externes (réseau handicap, médecine préventive universitaire ...), un projet de formation adapté, en identifiant et en coordonnant la mise en place des besoins d'aménagements techniques (aides techniques individuelles adaptés à votre handicap...), pédagogiques (renforcement, assistance, modularisation...) et organisationnels (aménagements d'horaires, rythmes...), permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

Prévenez-nous quand vous le souhaitez !

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap, que ce soit dès la prise de contact ou au moment de votre inscription.

En parler le plus tôt, nous permettra d'anticiper les besoins d'aménagements. Cela peut se faire via votre formulaire d'inscription ou par un contact direct avec notre référente.

Cela nous permettra d'envisager dès le départ des modalités de formation qui soient adaptées à vos besoins

Discutons-en !

Une fois la référente handicap informée, elle conviendra avec vous d'un rendez-vous téléphonique ou en présentiel, afin de définir vos besoins et d'envisager avec vous les aménagements nécessaires pour le suivi de votre formation.

Etude de votre projet de formation

A l'issue de votre rendez-vous, les référents handicap évalueront les besoins spécifiques, éventuels au regard de votre handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...). Cette appréciation se fait et en lien avec le prescripteur de la formation (Pôle emploi, Cap Emploi, mission locale...).

Si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, les référents handicap peuvent à l'issue de cette étape, être soutenus dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé, en fonction du handicap présenté.

Les référents handicap informent la direction et l'équipe pédagogique pour étudier la possibilité d'accueillir la personne dans les conditions requises.

Validation de votre projet de formation

Les référents reviendront vers vous, après discussion avec le.la formateur.rice et la consultation de ses partenaires le cas échéant, pour un point d'étape avant validation avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.

Si votre demande est validée, vous serez informé.e des moyens mis en place pour vous accueillir au sein de l'établissement : transport/logement, restauration, covoiturage, plan de circulation adapté aux locaux et une feuille de route lui sera envoyée.

Pour que l'accueil se déroule au mieux, une première rencontre avec les intervenant.e.s sera possible en amont du début de la formation.

Pendant la formation

Les référents vous accueilleront le 1er jour de la formation et resteront disponible tout au long. Ils feront des points réguliers avec vous afin de vérifier que les aménagements restent adaptés, anticiper d'éventuelles difficultés et éviter toute rupture de formation. Elle travaille en coordination avec l'équipe pédagogique pour adapter les contenus et le déroulé de la formation.

UTOPISTES - Cité Internationale des Arts du Cirque évaluera ainsi votre satisfaction par rapport à la prise en compte de votre handicap et sera à votre écoute pour toute suggestion de votre part.



3. Ressources Handicap



AGEFIPH Rhône-Alpes

L'Agefiph apporte des services et des aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L'ISLE D'ABEAU

Téléphone : 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

MDPH METROPOLITAINE du Rhône

La MDPH, c'est la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Elle peut répondre aux besoins liés à votre handicap.

Accueil : 8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon

04 78 63 44 00

MDMPHenligne@grandlyon.com

Mardi : 13h30-16h30

Jeudi : 9h-12h, 13h30-16h30

Cap Emploi 69

Cap emploi Loire est un « ORGANISME DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ », Service Public de l'Emploi du Handicap, qui assure les Missions d'Insertion, de Maintien dans l'Emploi et de Suivi Durable des personnes en situation de Handicap.

Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland

69007 Lyon

04 37 53 01 31

SAMETH 69

Service d'Accompagnement au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés. Éviter la perte de l'emploi en cas d'incapacité ou de situation de handicap provoquant un risque d'inaptitude au poste de travail et optimiser la recherche de solutions alternative au licenciement pour inaptitude.

LYON METROPOLE (Siège)

62, cours Albert Thomas CS 48383

69372 LYON Cedex 08

T 04 37 53 01 80 – F 04 78 00 70 22

Email : contact@sameth69.org



4. Accessibilité du lieu de formation



Les formations proposées par UTOPISTES - Cité Internationale des Arts sont réalisées dans des lieux partenaires publics.

Nous vous invitons à nous contacter pour que nous puissions vous transmettre toutes les modalités de votre accueil sur le site de la formation et de répondre à vos attentes.



INFORMATIONS ET CONTACTS

Responsable du pôle Formations et Pratiques

Nadège CUNIN : nadege.cunin@utopistes-ciac.fr

Référents Handicap

Claire LEROY : claire.leroy@utopistes-ciac.fr

Samuel WILMOTTE : samuel.wilmotte@utopistes-ciac.fr

Référents VHSS

Colin DIEDERICHS : administration.production@mpta.fr

Raphaëlle RABILLON : administration@mpta.fr

Samuel WILMOTTE : samuel.wilmotte@utopistes-ciac.fr

Nous vous souhaitons une bonne formation !

